

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ du PRÉSIDENT

N° 2025-245

OBJET : Concours interne et externe de bibliothécaire territorial.
Mise à jour de la liste d'aptitude établie par arrêté n° 2023-290 du 24 octobre 2023.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre III de son livre III, et ses articles L. 325-38 à L. 325-43,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-845 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux,

Vu le décret n° 92-900 du 2 septembre 1992 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des bibliothécaires territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2023-290 du 24 octobre 2023 portant liste d'aptitude pour l'accès au grade de bibliothécaire territorial,

Vu les nominations intervenues depuis la dernière décision,

Vu les demandes de réinscription parvenues au Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste d'aptitude d'accès au grade de bibliothécaire territorial mentionne les lauréats du concours remplissant encore les conditions pour y être inscrits et comporte seize (16) noms, répartis comme suit par concours et par spécialité :

Spécialités	Concours externe	Concours Interne	Total
Bibliothèques	11	3	14
Documentation	1	1	2
Total	12	4	16

La liste nominative, dressée par ordre alphabétique, est jointe en annexe.

Article 2 : Toute personne inscrite sur une liste d'aptitude est radiée de celle-ci dès sa nomination en qualité de stagiaire, conformément à l'article R.325-132 du code général de la fonction publique.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Pantin, le 20 octobre 2025

Pour le Président et par délégation,
La Directrice de l'emploi territorial



Solenne LÉPINGLE

**ANNEXE A L'ARRÊTÉ N° 2025-245 DU 20 OCTOBRE 2025
portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade de bibliothécaire territorial**

Spécialité Bibliothèques

BERT Hélène
BRUAND Alexandre
CAMY-PEYRET Laurine
CAZE Marie-Laure
EMOTTE Geraldine
ENIQUE Mathilde
GATTY Marion
GEWINNER Colombe
GOURIO Sylvie
PAUWELS Amandine
RAYSSAC Justine
RIVIÈRE Sophie
VALLET DE MINIAC Sophie
WEISS Caroline

Spécialité Documentation

GUIMARD Emmanuelle
HERRENG Hélène

La présente liste est arrêtée à seize (16) lauréats.

Fait à Pantin, le 20 octobre 2025

Pour le Président et par délégation,
La Directrice de l'emploi territorial



Solenne LÉPINGLE